

LE SECTEUR DE SUBSISTANCE DANS LES BRANCHES DE PRODUCTION A ABIDJAN

par Claude de MIRAS*

De la recherche réalisée à Abidjan depuis 1975 dans quelques branches de production (menuiserie, réparation automobile et boulangerie principalement), il ressort que différents modes de formation de capital privé productif ivoirien coexistent dans la sphère de la production nationale.

Les entrepreneurs nationaux ne constituent donc pas un ensemble homogène, mais peuvent être sériés suivant des processus d'accumulation productive distincts qui renvoient à trois types d'investissement direct :

- l'atelier artisanal en situation végétative et bloquée (secteur de subsistance);
- l'unité artisanale en voie d'expansion (secteur de transition);
- l'entreprise de type PME.

Chacune de ces formes productives correspond à des mécanismes d'investissement, des niveaux de fonctionnement et d'équipement différents et s'inscrit dans des stratégies ou des situations sociales très contrastées.

Nous n'envisagerons pas successivement l'ensemble de ces diverses formations de capital privé. Seul, le secteur de subsistance représentera l'essentiel de l'analyse. Le secteur de transition et les PME ne seront pris en compte que dans la mesure où ils exercent une influence sur la situation du secteur de subsistance.

Dans notre problématique, le secteur de subsistance va rassembler la majeure partie de ce qu'il est convenu d'appeler l'artisanat de production. En effet, le processus de promotion d'une frange dynamique des ateliers artisanaux et leur mutation en entreprises industrielles sont relativement peu fréquents dans les branches étudiées ou observées. L'émergence de l'artisanat en Côte-

* Economiste, chargé de recherche à l'ORSTOM.

O.R.S.T.O.M.

Fon

N° :

Cot

Date

20

B

3- AOUT 1982

B 20

d'Ivoire, malgré quelques exceptions (secteur de transition), n'est pas actuellement un phénomène généralisé.

Sans assimiler le champ artisanal à celui du secteur de subsistance, on peut tout de même disposer d'une bonne indication quant à la situation de ce dernier et à son évolution dans les principales branches de production.

TABLEAU I

*Evolution du nombre d'établissements artisanaux ⁽¹⁾
entre 1967 et 1976 à Abidjan*

	1967	1976 ⁽²⁾	Taux de croissance annuelle
Menuisiers	295	357	2,1
Mécaniciens auto	193	312	5,5
Tailleurs	1 342	3 248	10,3
Toutes branches réunies (production, commerces, services)	9 431	12 568	3,2
Population abidjanaise comparée	420 000	779 500	7,1

⁽¹⁾ A implantation permanente.

⁽²⁾ Ensemble Abidjan, moins Abobo, non compris dans l'évaluation 1967: *Recensement général des activités en milieu urbain (1976)*, ministère du Plan, Direction des Etudes de Développement, t. IV : *Les centres urbains de plus de 100 000 habitants*.

Si l'on rapporte la croissance du nombre d'établissements des principales branches de production à l'évolution de la population abidjanaise entre 1967 et 1976 (7,1 %) on constate que le nombre d'habitants par atelier (tailleurs, mécaniciens, menuisiers) a légèrement décliné en passant de 1 atelier pour 229 habitants en 1967 à 1 atelier pour 199 habitants en 1976, soit un recul relatif de 13,1 % en termes de clientèle.

Cette évaluation moyenne masque des écarts importants suivant les branches : 2,1 % de croissance annuelle du nombre des établissements artisanaux de menuiserie à 10,3 % par an pour les tailleurs.

Le même recensement fournit des données de situation pour l'ensemble des activités artisanales :

Les « activités sédentaires » ont évolué à un rythme inférieur à celui de la population (3,2 %), alors que les « activités non sédentaires sur les marchés » progressent plus rapidement (7,5 %). Mais ensemble, ces établissements se sont développés selon un taux d'accroissement (6,3 %) sensiblement inférieur à celui de la population abidjanaise (7,1 %). Ajoutons à cela que les « activités de rue » ont été évaluées au moins à 25 000 unités.

Au total, les établissements artisanaux, toutes branches réunies, recensés en 1976 dans le grand Abidjan se décomposent comme suit :

Activités sédentaires ¹	14 237
Activités non sédentaires sur les marchés ²	36 893
Activités de rue ³	25 000
Total	76 130

Les premiers résultats du Recensement effectué en 1975 confirment l'importance relative de ces activités artisanales, quoique la date de passage et l'approche en termes d'emploi ne permettent pas une comparaison immédiate.

« Dans le grand Abidjan, il y a plus de 101 000 indépendants localisés principalement dans le secteur commercial (46 000 individus) et dans le secteur ouvrier (35 000 individus) ». (*Recensement général de la population (1975), département d'Abidjan, ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, Direction de la Statistique, avril 1978, p. 205.*)

Ainsi la population active abidjanaise était composée en 1975 de 27,4 % « d'indépendants »⁴ et de 54,28 % de salariés.

On notera que les étrangers représentent 66 % des indépendants, et 42 % des salariés.

Au-delà d'une description statistique de ce qui est appelé l'artisanat, c'est un essai de définition analytique de la principale forme de production qui le compose (secteur de subsistance) que nous proposerons ici.

Les modalités de la formation de capital et de son renouvellement constitueront le fondement de notre réflexion, puisque c'est à ce niveau que se cristallisent à la fois les conditions de production et de reproduction des unités économiques étudiées, à travers l'apparition d'un surplus net *ex post* et de son utilisation.

Les régularités observées dans l'ensemble des ateliers de production enquêtés permettent de dégager, par convergence, un faisceau d'éléments structurels. Cette approche inductive débouche sur la notion de secteur de subsistance.

Cet essai comportera bon nombre d'interrogations et d'hypothèses proposées à la discussion et il nous a paru souhaitable d'exposer cette thèse sans être arrêté par l'existence de zones d'ombre ou par une connaissance encore fragmentaire de notre objet de recherche. Son étendue, ou plutôt le champ

1. « Une activité sédentaire se caractérise essentiellement par la permanence de son implantation en un lieu précis, cette implantation étant matérialisée par un local aménagé, et spécialement affecté à l'exercice de la profession. Ce local est le plus souvent identifié par une enseigne indiquant le nom et/ou la raison sociale de l'entrepreneur, ainsi que la nature de l'activité. »

2. « Une activité non sédentaire, tout en pouvant être permanente dans le temps, est une activité qui ne s'exerce pas à un endroit fixe et aménagé, et ne peut, de ce fait, être identifiée, ni par des installations spécifiques et durables, ni par une enseigne. Seuls les supports strictement indispensables à l'exercice de l'activité (outillage simple, stock réduit de marchandises, le tout pouvant être facilement déplacé) sont déposés à même le sol ou sur un éventaire rudimentaire, soit dans la rue, soit dans un lieu public réservé à cet usage (marché). »

3. 1. 2. 3. Activités ne disposant pas d'une comptabilité établie selon le Plan comptable normal ivoirien.

4. Indépendants : « Ils ne touchent pas de salaires, mais tirent un revenu de leur activité. Ils sont leur propre patron. »

large d'investigations et de réflexions sur lequel notre problématique débouche, liée au temps et aux matériaux encore insuffisants dont nous avons disposé, l'explique amplement.

L'analyse proposée ici ne sera pas menée à partir des catégories dualistes classiques, car leur utilisation au niveau du terrain est contestable. L'arbitraire sur lequel elles reposent permet seulement de découper le réel à partir de critères quantitatifs en présupposant que, du même coup, on aura défini une catégorie économique homogène et pertinente.

Nous avons tenté une approche dont la base concrète est constituée par les modalités de la formation de capital, la génération d'un surplus ainsi que son utilisation, dans les activités de petite production. C'est donc autour de l'accumulation (ou de son absence) que s'est dégagée la notion de secteur de subsistance dont nous envisagerons les conditions de production et de reproduction.

A) CONDITIONS DE PRODUCTION

Les éléments à partir desquels s'organise l'acte productif sont l'équipement matériel installé (outillage et machine le cas échéant) et la force de travail utilisée (apprentis, principalement).

a) *La formation de capital du secteur de subsistance dans les branches de production*

Le secteur de subsistance n'est pas un secteur d'accumulation capitaliste dans la mesure où le surplus dégagé n'est pas réinjecté dans la sphère de production et n'est donc pas transformé en capital. Pourtant, il existe une formation de capital dans ce secteur, même si elle est, en valeur et en volume, relativement exiguë.

1) *Le niveau de capital fixe nécessaire à la production est constant par activité.* — Par corporation, l'investissement matériel est très généralement identique d'un atelier à l'autre. Le tôlier disposera de sa paire de bouteilles de gaz, complétée par un détendeur et un chalumeau; le ferronnier utilisera un poste à soudure électrique, le menuisier mécanisé travaillera sur une « combinée » électrique, ou bien seulement avec quelques outils à main, et le mécanicien aura une boîte à outils plus ou moins garnie. L'état général de ces matériels est d'autant plus sommaire que l'équipement est moins sophistiqué.

2) *Le volume de capital est situé au niveau maximum de substitution du travail au capital, c'est-à-dire au seuil en deçà duquel le capital est indivisible, sous réserve de l'incidence des conditions de la demande.* — Par activité, on a pu observer une régularité forte entre nature de la production, type d'équipement et processus technique de production. Ce rapport biunivoque entre activité et niveau d'équipement doit être rapporté à l'objet de production pour être expliqué.

Dans les activités d'entretien et de réparation, cette corrélation paraît particulièrement évidente (tôlerie, mécanique, peinture, vulcanisation, froid, télévision, radio...). La technologie utilisée initialement lors du processus de conception et de fabrication dans le secteur moderne capitaliste, intérieur ou étranger, et incorporée dans l'objet à réparer (automobile, par exemple) induit nécessairement certaines modalités techniques de réparation, si le petit

producteur entend conserver à l'objet de travail ses caractéristiques initiales, telles qu'elles ont été définies techniquement dans le secteur moderne capitaliste.

Et le respect de ces normes techniques impose à l'artisan l'emploi de moyens de production déterminés hors du secteur de subsistance. Le petit producteur devra au moins acquérir cet équipement de base, s'il entend répondre à la demande. Il réalisera l'investissement minimum qui lui permettra de prendre position sur le marché.

Ce plancher capitalistique, variable suivant l'activité, dépend de la limite de substitution du travail au capital : compte tenu du coût relatif des facteurs et des faibles ressources disponibles, le secteur de subsistance maximise l'utilisation du travail jusqu'au point où la substitution n'est techniquement plus possible. Quel que soit le nombre d'apprentis employés, leur mise au travail effective ne pourra se réaliser que s'ils disposent des moyens techniques de production minima.

Mais le niveau d'équipement sera aussi déterminé par les exigences de la demande; des normes qualitatives sont imposées par la clientèle et son modèle de consommation : ainsi la peinture automobile effectuée au pinceau est-elle proscrite, le sciage à main du bois destiné à la fabrication de mobilier n'est pas apprécié.

3) *Le niveau de capital minimum nécessaire à la production est déterminé par les moyens de financement disponibles.* — La capacité à mobiliser les ressources destinées à l'acquisition de l'équipement initial va constituer un verrou essentiel pour la création de l'activité de subsistance.

Les activités de production sont plus coûteuses que le commerce et les services, en matière d'équipement : location d'un terrain, construction d'un abri, achat d'outillage ou même de machines...

On peut estimer que les activités de commerce ou de services peuvent être entreprises avec une mise de fonds qui n'excède pas 10 000 F CFA. Par contre, les activités de production nécessitent en moyenne, au moins, 100 000 F CFA pour être entreprises. Mais dans les deux cas, le principe du financement de cette microformation de capital reste identique.

En volume, l'essentiel de la capacité de production est acquis lors de la création de l'activité. Les dépenses en capital faites ultérieurement seront le plus souvent destinées à conserver en l'état le matériel installé.

En valeur, le montant investi est variable suivant l'activité considérée : menuiserie manuelle 50 000 F CFA, réparation automobile 100 000 F CFA, ferronnerie 150 000 F CFA.

En moyenne, on peut situer à moins de 200 000 F CFA le plafond d'équipement dans les branches de production du secteur de subsistance. Mais pour trois raisons ce montant maximum n'est qu'indicatif :

- il est variable suivant le degré de mécanisation. Ainsi un menuisier disposant d'une machine combinée aura dû mobiliser plus d'un million de francs CFA pour cet achat. Mais sa situation ne sera pas fondamentalement distincte de celles des autres ateliers de subsistance non mécanisés. Seules les modalités du financement diffèrent;
- il évolue rapidement sous l'effet de l'inflation (de 20 à 30 % par an);
- il ne représente qu'un plafond et donc le montant nominal investi est susceptible de variations à l'intérieur de cette fourchette suivant l'état du matériel, sa vétusté, son mode d'acquisition (neuf ou occasion).

Une évaluation du capital en termes de prix n'est donc pas significative. Par contre, la valeur d'usage du capital et sa capacité à cristalliser le travail des apprentis en répondant à une demande marchande sont l'élément permanent contenu dans une valeur d'échange variable.

Les moyens de financement mis en œuvre consistent essentiellement en une épargne personnelle antérieure (autofinancement) ou extérieure (prêts ou dons de parents et amis). Cette mobilisation de ressources s'opère hors du système bancaire institutionnel.

Le terrain et la construction ne sont pas des postes importants d'immobilisations pour les ateliers du secteur de subsistance puisque les petits producteurs ne sont jamais propriétaires de la parcelle qu'ils occupent, mais seulement locataires ou squatters.

La spéculation foncière et immobilière liée à la transformation de l'espace urbain en capital aggrave la situation des activités de subsistance dans les branches de production utilisatrices d'espace, et conduit à leur marginalisation géographique : installation à la périphérie de la ville et des quartiers, occupation de zones impropres à l'urbanisation (terrains inondables, pentes, abord des voies à grande circulation...).

b) *La force de travail utilisée dans le secteur de subsistance dans les branches de production : les apprentis*

L'apprentissage constitue la phase d'emploi, initiale et temporaire, dans les activités de production du secteur de subsistance.

La totalité des individus installés à leur compte en tant que menuisier, mécanicien ou couturier a suivi un apprentissage dans l'activité exercée maintenant. Le plus souvent, cette période de formation a été effectuée dans un atelier de petite production dirigé par un Africain, Ivoirien ou non, pendant une durée variable (six ans en moyenne avec des écarts sensibles).

Sans affirmer l'existence d'une linéarité parfaite entre apprentissage et activité indépendante — le premier menant à la seconde dans la même branche d'activité — le phénomène de glissement des apprentis vers leur propre installation est indéniable, et serait à rapprocher du mouvement de transformation et de promotion statutaire des cadets ou aînés, si ce n'est que là, dans le secteur de subsistance, tous les « cadets » ne sont pas appelés à devenir « aînés ».

L'apprentissage est une période de formation-production. Ce binôme s'articule selon un processus simultané de génération d'un surplus net *ex post*, résultat du travail des apprentis, et d'acquisition par ceux-ci de compétences professionnelles.

L'apprentissage tel qu'il est pratiqué dans le secteur de subsistance n'est défini par aucune norme de savoir-faire à atteindre. C'est un statut professionnel qui ne peut être circonscrit ni par le contenu de la formation, ni par sa durée. Il en résulte des différences importantes dans le niveau de compétence de chaque apprenti; mais ces variations se situent globalement autour d'une technicité rudimentaire.

La connaissance acquise n'est pas définie par rapport à la maîtrise pratique ou théorique d'une technique donnée mais plutôt compte tenu de la possibilité qu'ont l'apprenti et, plus tard, le travailleur indépendant de transformer leur force de travail, physique et technique, en biens et services, cessibles sur un marché.

Qu'un actif puisse échanger le produit de son travail implique nécessairement qu'il ait une certaine compétence apte à satisfaire une certaine demande. Le savoir-faire renvoie couramment à des normes techniques absolues alors qu'il n'existe que relativement à la création de valeurs d'usage destinées à l'échange. Et de ce point de vue l'apprentissage est donc formateur au sens où il satisfait aux conditions de la demande.

La pédagogie de l'apprentissage est fondée sur l'observation et l'imitation. La partie didactique de l'apprentissage est confondue avec l'activité directement productive : c'est par le travail concret que l'apprenti va s'initier aux habitudes et aux réflexes professionnels plus qu'aux techniques et à la méthode du métier.

Ces apprentis sont le plus souvent des jeunes ruraux ou des déscolarisés du primaire, appartenant au réseau familial ou social du patron qui y puise la main-d'œuvre nécessaire à son activité.

L'apprentissage offre une main-d'œuvre quasi gratuite au patron du secteur de subsistance. Hormis la fourniture d'un repas quotidien, en nature ou en espèces, par le patron, le coût d'entretien des apprentis est essentiellement reporté sur leur famille. Et c'est cette externalisation du coût de reproduction de la force de travail qui rend possibles le fonctionnement du secteur de subsistance et l'apparition du surplus net.

Mais si ce schéma du transfert du coût d'entretien se vérifie au niveau de l'atelier (puisque aucun salaire n'y est distribué), il ne paraît pas recevable au plan du groupe familial auquel appartiennent conjointement patron et apprentis.

En effet, considérons par exemple le cas réel du patron qui met ses enfants (ou de jeunes parents qui vivent sous son toit) en apprentissage dans son atelier. En tant que patron, il ne le rémunère pas, mais en tant que chef de ménage, il devra assurer leur entretien journalier. Le revenu du petit patron, qui n'est rien d'autre que le surplus dégagé de son activité de subsistance essentiellement par le travail des apprentis, va être utilisé à l'entretien du ménage et donc aussi de cette main-d'œuvre familiale. Dans cette situation courante, le coût de reproduction des apprentis reste à la charge du patron chef de ménage, et le report de leur entretien n'est que fictif.

Mais l'ordre des facteurs peut même être renversé : tout en assurant leur entretien, ce ne sont donc pas les apprentis qui sont à la charge du patron, mais plutôt le patron qui vit du travail des apprentis. Dans ce cas de figure, s'il y a transfert, ce n'est pas du coût de reproduction de la force de travail employée (apprentis) mais davantage du surtravail que dégagent les apprentis et que s'approprie le patron.

Globalement, suivant le degré d'extorsion du surtravail des apprentis par les patrons, l'apprentissage consiste en la mise au travail d'une main-d'œuvre jeune, par son introduction à un processus d'auto-entretien partiel ou total, et même d'exploitation si l'apprenti produit plus de valeur que n'en nécessite son propre entretien.

On fera l'hypothèse suivante : les rapports de production qui prévalent dans le secteur de subsistance ne sont pas de type capitaliste puisque le salariat n'y existe pas, et que patrons et apprentis appartiennent à une même catégorie (classe ?) sociale, les derniers assurant la relève des premiers. Ces rapports de production permettent la transformation en valeur d'échange d'une force de travail familiale ou villageoise inoccupée. Sans envisager une mesure de

la valeur produite par l'apprenti, on aura constaté l'âpreté et l'indigence des conditions d'existence de ces jeunes travailleurs.

L'apprentissage est la clé de voûte du fonctionnement du secteur de subsistance. Il en assure la reproduction technique en initiant aux « ficelles » du métier de futurs artisans. Il est aussi la force de travail gratuite, génératrice du surplus net que s'approprie le patron de l'atelier.

Dans le secteur de subsistance, les activités de production sont celles dans lesquelles l'apprentissage est le plus largement développé. Il s'ensuit une hiérarchie de l'emploi dans ces ateliers entre patron et apprentis.

Il est exceptionnel de rencontrer un tôlier ou un menuisier travaillant seul. Très généralement, il emploie 4 ou 5 apprentis. A l'inverse, dans les activités de services et surtout du petit commerce (vendeurs de journaux, de cigarettes, vendeuses de fritures, de kola, de fruits ou de bimbeloterie) il est rare de rencontrer un apprenti.

De même que pour le capital technique, un niveau structurel d'équipement a été repéré par activité; en matière d'emploi, un optimum paraît s'établir de façon constante dans une même corporation.

Cet optimum pourrait être déterminé par la nature de l'activité. De façon schématique, deux catégories seraient envisageables :

- l'une, qui regrouperait les activités distributrices de marchandises : le prix de vente proposé est très peu différent du prix d'acquisition de la marchandise vendue. La marge unitaire est extrêmement faible, quelques francs sur un fruit, un paquet de cigarettes, un journal, etc.;
- l'autre qui rassemblerait les activités distributrices de travail : le tailleur ou le mécanicien ne vend à son client que le travail de ses apprentis. Hormis l'utilisation d'un faible capital fixe et de quelques fournitures, le client fournit l'essentiel des biens intermédiaires (tissu ou pièces détachées).

Ainsi c'est l'importance de la valeur ajoutée, plus que la nature du produit vendu, qui va déterminer, par activité, la structure de l'emploi dans le secteur de subsistance.

B) CONDITIONS DE REPRODUCTION

Le niveau d'utilisation des facteurs de production est relativement bas. C'est environ au tiers de la capacité de production installée que fonctionnent les ateliers de subsistance dans les branches étudiées. Sans tenir compte de la productivité, diverses évaluations nous ont montré que le temps de travail effectif n'excédait pas 33 % du temps de travail potentiel légal.

Les conditions internes de production n'expliquent pas le marasme endémique de ces activités puisque si la situation devient exceptionnellement favorable un atelier ordinaire peut multiplier significativement ses résultats d'activité.

Le niveau moyen unitaire et les modalités de la demande condamnent ces unités productives à la précarité. Pour beaucoup d'artisans, l'attente et l'espoir de voir leur activité se développer tiennent lieu de seuil ultime avant la paupérisation absolue ou l'illégalité (« Je n'ai pas de travail, mais je continue pour ne pas voler »; « Si j'ai la chance, les clients vont venir et ça va marcher »; « Le travail manque, mais on peut manger »).

L'élasticité de l'offre par rapport à la demande est élevée. Certes, le processus n'est pas inépuisable, et théoriquement dans un contexte de hausse durable du niveau de la demande, le plein emploi de la capacité de production pourrait être atteint.

Mais cette conjoncture ne se vérifie pas puisqu'il apparaît qu'une croissance de la demande globale sur longue période se traduit davantage, à Abidjan, par une augmentation du nombre des ateliers que par une croissance du volume de production unitaire. (De 1965 à 1976, nous avons évalué, par interpolation des données disponibles, le recul de la valeur ajoutée par établissements artisanaux à 25 % en francs courants, dans les branches menuiserie, confection et réparation automobile.) Le degré de concurrence horizontale à l'intérieur des branches de production maintiendrait, en toute hypothèse, à niveau réduit le volume et la valeur de la production et du surplus de chaque atelier de subsistance.

Les flux liés à l'activité productive ne font l'objet d'aucun enregistrement écrit et chiffré, et les différents paramètres d'exploitation sont ignorés du patron.

Plus précisément, le patron est capable d'évaluer les entrées et les sorties, liées à la production sur une période brève (de l'ordre de quelques jours). Il est possible d'établir avec lui un compte d'exploitation journalier. Mais au-delà de cet horizon quotidien, le patron n'est plus à même de restituer la nature et la mesure des différents flux, faute d'avoir pu les enregistrer matériellement (analphabétisme, incapacité d'établir une comptabilité même sommaire...).

L'information mémorisée se dilue puis se perd, et en fin de période (mois, année), aucune évaluation ne peut plus être réalisée, à moins d'en rester à des approximations. Certes, il est toujours possible par l'enquête directe de connaître exactement le surplus dégagé de l'activité, en pratiquant un enregistrement systématique sur une période choisie. Mais pour le patron enquêté, cette évaluation a un caractère totalement artificiel, dont l'intérêt lui échappe. Il n'est pas demandeur de ce type d'information, même si elles lui sont transmises à titre gratuit.

Ce n'est donc pas seulement l'absence de moyens et de méthode d'évaluation qui explique l'inexistence de toute forme de comptabilité. Si la maîtrise d'une technique d'enregistrement comptable est une condition nécessaire à l'apparition d'une évaluation systématique de l'activité, elle ne constitue pas une condition suffisante.

Mais, dans les branches de production étudiées, on aura constaté que la comptabilité la plus sommaire commence à apparaître là où existe l'amorce d'un processus d'accumulation.

L'ébauche d'un compte d'exploitation est repérable en même temps que l'émergence d'un processus d'épargne et de capitalisation.

Or, compte tenu de la faiblesse du surplus net dégagé (moins de 50 000 F CFA/mois) la propension à épargner est nulle sur longue période dans cette sphère de subsistance.

Ainsi l'inexistence de toute forme de comptabilité pourrait être un critère pertinent pour repérer les unités de production qui relèvent du secteur de subsistance.

L'existence d'un surplus *ex post* ne signifie pas nécessairement accumulation. C'est la destination du résultat net d'activité qui amorcera ou non le

processus de capitalisation. Or, le surplus dégagé des activités de subsistance dans les branches étudiées quitte la production et ne donne lieu à aucun réinvestissement net dans l'unité productive. Une fois l'équipement de départ installé, l'atelier fonctionne de façon végétative (reproduction simple) sans que le surplus qu'elle dégage soit transformé en capital. Seule, la capacité à assurer la génération de ce surplus est préservée par la pratique d'un amortissement rudimentaire réalisé sous la forme d'un maintien en état de marche du matériel installé.

Du point de vue de l'accumulation, le secteur de subsistance se définira comme une structure productive, créée à partir d'un investissement initial limité financé par des apports personnels antérieurs ou extérieurs non bancaires; le surplus dégagé ne sera jamais durablement réinjecté dans la sphère de production, ni dans cette activité ni dans une autre. Le surplus *ex post* passera intégralement à la consommation des unités domestiques qui assureront partiellement ou totalement leur entretien à partir de ces revenus de subsistance.

Le secteur de subsistance, par les ressources qu'il distribue, représente donc un élément de la reproduction sociale urbaine dans le capitalisme périphérique duquel il relève. Il ne s'agit pas de dresser un catalogue des liaisons techniques qui se développent au niveau de la production entre les deux secteurs (l'un de subsistance, l'autre capitaliste); mais plutôt de cerner les mécanismes de reproduction et d'extension du secteur de subsistance, compris comme une forme productive induite par le fonctionnement même du système dominant.

Les mécanismes de génération du secteur de subsistance seront envisagés à partir de trois hypothèses : induction par exclusion, induction par sous-paiement du salariat « moderne » et enfin induction par la demande.

a) Induction par exclusion

On sait que le processus de croissance capitaliste entamé dans les pays en voie de développement n'a pas été jusqu'à présent en mesure d'assurer son propre équilibre général au niveau de l'emploi de la force de travail disponible. Les différentes composantes du système économique n'ont pas évolué en harmonie : le taux d'urbanisation, lié à l'exode rural, a été largement supérieur à celui de la création d'emploi salarié en milieu urbain (entre 1965 et 1970, l'emploi salarié dans le « secteur moderne » s'est accru à Abidjan de 7,7 % l'an, alors que, dans le même temps, la croissance urbaine annuelle abidjanaise atteignait 12 %). Il en a donc résulté l'apparition d'une masse d'exclus, repoussés hors du secteur d'emploi capitaliste, en quête d'un minimum de subsistance.

Et c'est, pensons-nous, une des fonctions du secteur de subsistance que d'assurer un revenu à ces exclus du salariat « moderne » (mais non pas du système capitaliste).

Les activités de ce secteur ont été le lieu de transformation de cette force de travail non salariée en valeur d'échange par la production ou la distribution de biens et de services sur le marché urbain.

Notre hypothèse d'induction du secteur de subsistance par exclusion doit être articulée selon trois niveaux :

- l'exclusion est le produit du mode de développement du capitalisme à la périphérie, puisqu'il n'existe pas d'équilibre entre offre et demande d'emplois;

LE

ser:
bai
le c
de:
nal
tria
cor
sub

b)

le
ma.
ind.
peu
dor
tan.
Ma
pro:fait
don
sect.soci
ress.
mo.ress.
dist
app:

- l'exclusion porte seulement sur la non-intégration d'une force de travail à la sphère de production capitaliste nationale;
- cette exclusion du salariat « moderne » devient intégration au système capitaliste périphérique par l'apparition d'un secteur de subsistance producteur de biens et de services. Intégration à double effet : elle crée des revenus pour les actifs de ce secteur et alimente en biens ou services le marché urbain où s'approvisionnent les salariés du secteur capitaliste industriel et commercial.

D'un point de vue technocratique, la résorption de cette masse d'exclus sera obtenue en manipulant en sens opposé le taux de croissance urbaine (en baisse) et le taux de création d'emplois industriels (en hausse). Non seulement le caractère simplificateur et mécaniste d'une telle approche permet de douter de sa portée concrète, mais, de plus, fonder une stratégie de recul de la « marginalité » urbaine sur l'adéquation du rythme d'urbanisation et du taux d'industrialisation est totalement illusoire puisque le secteur capitaliste industriel et commercial engendre lui-même, dans son sillage, un secteur d'activités de subsistance.

b) *Induction par sous-paiement du salariat moderne*

Dans le secteur de subsistance, une partie des activités productives sont le fait de prolétaires engagés par le secteur capitaliste. Des ouvriers, des manœuvres, des petits employés cumulent un emploi salarié et une activité indépendante, permanente ou temporaire. Cette conjonction de revenus peut être individuelle, mais aussi et surtout pratiquée à l'échelle du groupe domestique dans lequel des actifs relèvent du secteur salarié capitaliste tandis que d'autres appartiennent au secteur indépendant de subsistance. Mais cette conjonction ne sera repérable que dans certaines catégories socio-professionnelles.

On peut postuler que :

- pour les défavorisés, les revenus seront exclusivement de subsistance;
- pour les nantis, les ressources disponibles seront essentiellement des revenus de type capitaliste (salaire, profit, dividende);
- pour les catégories socioprofessionnelles que nous dirons intermédiaires, la conjonction des deux types de revenus sera vérifiée.

Ainsi, le panachage des ressources au sein de certains budgets domestiques fait qu'il n'est pas possible de tracer une ligne de partage qui situerait les unités domestiques soit dans l'orbite du secteur de subsistance, soit dans celle du secteur moderne capitaliste.

A un éventail des revenus et à une stratification des diverses catégories socioprofessionnelles correspond sans doute par ménage une typologie de ressources ou de combinaisons de ressources, qu'elles proviennent du secteur moderne capitaliste ou du secteur de subsistance.

Un des objectifs de nos travaux actuels est de préciser la position des ressources monétaires des ménages tirées du secteur de subsistance dans la distribution générale des revenus : à partir de quelle CSP du chef de ménage apparaissent-elles et à partir de quel plafond disparaissent-elles ?

Il restera alors à expliquer les déterminations de ce type de revenus multiples, qui feront qu'à l'intérieur d'une même CSP deux ménages n'auront pas recours de la même façon au secteur de subsistance comme pourvoyeur de revenu.

Quelles sont les CSP auxquelles le système capitaliste offre intégralement les moyens d'assurer leur reproduction dans le contexte ivoirien ?

On peut empiriquement constater que les catégories sociales qui composent l'encadrement du système capitaliste trouvent auprès de ce dernier l'intégralité des ressources monétaires nécessaires à leur entretien. Par contre, la seule pratique que peuvent mettre en œuvre les milieux prolétaires relève du secteur de subsistance et contribue à son extension.

On aura noté l'intervention éclairante faite par J. Coffie, secrétaire général de l'Union générale des Travailleurs de Côte-d'Ivoire, au cours des Journées du Dialogue du 3 novembre dernier. Le quotidien ivoirien *Fraternité-Matin*, daté du 4-5 novembre 1978, en donnait le compte rendu suivant :

« *Le SMIG et le coût de la vie.*

« Depuis 1960, en raison de l'inflation mondiale, le coût de la vie a augmenté d'au moins 400 %. Selon le BRT, la structure du SMIG applicable au manoeuvre ordinaire était à l'origine fondée sur la supposition, d'une part, que le manoeuvre africain acceptait de vivre en célibataire tant qu'il était séparé de son foyer coutumier, d'autre part que, même s'il avait des charges de famille, les besoins de sa famille étaient couverts par le système tribal.

« Ce texte vieux de plus de trente ans demeure aujourd'hui plus actuel que jamais car le SMIG jusqu'alors est calculé sur la base des besoins d'un célibataire n'ayant aucune charge de famille. »

Comme le « système tribal », l'actuel secteur de subsistance permet l'extraction d'une partie du coût de reproduction de la force de travail utilisée par le secteur capitaliste périphérique.

L'importance du secteur de subsistance mesure l'incapacité du système capitaliste périphérique non seulement à assurer le plein emploi de la force de travail disponible, mais aussi le degré de frustrations réelles et de revendications potentielles des prolétaires de ce secteur qui ne s'expriment pas dans un rapport de forces contractuel ou conflictuel avec la classe possédante, mais se cristallisent individuellement dans le secteur de subsistance de production mais aussi de service et de distribution.

c) *Induction par la demande*

Le secteur de subsistance est pourvoyeur de revenus (les « Perspectives décennales »⁵ évaluent, en 1977, à 62 % l'importance des revenus tirés des activités salariées et à 23 % celle des ressources dégagées des activités indépendantes, à Abidjan).

5. J.-L. VENARD, Pour un développement cohérent de la ville d'Abidjan, *Afrique-Industrie*, 15 septembre 1978, 169, p. 79.

Mais la réalisation de cette fonction passe par l'existence d'une demande qui justifie et rétribue l'acte de production.

Le secteur de subsistance a aussi cette fonction de fournisseur à bas prix de biens et de services auprès de la demande urbaine. Le marché, alimenté par le secteur de subsistance, s'étend au-delà de la clientèle qu'il constitue pour lui-même.

L'enquête budget-consommation réalisée à partir de la fin de 1978 par la Direction de la Statistique du ministère de l'Economie, des Finances et du Plan devra permettre de connaître, par CSP, la part du budget domestique qui est consacrée à l'achat de biens et services fournis par le secteur de subsistance.

L'effet général de ce secteur d'activités de subsistance est donc d'ouvrir pour une large strate de la population urbaine des possibilités nouvelles ou supplémentaires de consommation de marchandises et de services à des niveaux de prix et à des conditions de règlement que le secteur capitaliste ne pourrait pas leur offrir. (Ainsi, a-t-on pu estimer dans le secteur de subsistance de production que les crédits consentis par le petit patron à ses clients représentaient presque autant que sa recette effective.)

S'il est sûr que la qualité des prestations fournies par le secteur de subsistance est souvent inférieure à celle que propose le secteur capitaliste industriel et commercial, il n'en reste pas moins que ses conditions d'offre (niveaux de prix et modalités de paiement) satisfont un ensemble de consommateurs à solvabilité réduite ou à endettement élevé.

Par exemple, un test de prix empirique nous indique qu'une peinture auto coûte chez un petit patron du secteur de subsistance 25 000 F environ alors que dans un garage « moderne » de la place, la facture dépassera la centaine de milliers de francs. Ou encore un pantalon fourni par un artisan reviendra, tissu compris, à 3 500 F environ; le même vêtement coûtera trois fois plus cher s'il sort d'une usine de confection.

On peut théoriquement distinguer trois catégories de clientèle et trois fonctions du secteur de subsistance du point de vue de la demande :

— Permettre aux actifs du secteur de subsistance de se reproduire en trouvant dans leur propre sphère de production les moyens de leur entretien personnel et familial.

— Mettre à la disposition des salariés du secteur capitaliste des biens et des services bon marché adaptés à leurs ressources, que celles-ci soient exclusivement constituées de ces salaires ou bien qu'elles combinent ces revenus salariaux à des ressources tirées du secteur de subsistance, par le salarié lui-même ou par d'autres actifs de son unité domestique. Ainsi, le schéma est le suivant : le secteur capitaliste utilise une main-d'œuvre salariée dans la sphère de production capitaliste et fait assurer au moindre coût la reproduction de ces travailleurs par l'activité d'une autre sphère de production dite de subsistance. Si l'impact de la production du secteur de subsistance consiste à réduire le niveau relatif des prix de certains biens et services, il est aussi, du même coup, de réduire d'autant le niveau général des salaires réels alloués aux prolétaires du secteur capitaliste.

— La production de biens et services du secteur de subsistance représente également une possibilité pour les « classes moyennes » d'améliorer sensiblement leur pouvoir d'achat réel. Par pression de cette demande sur le secteur

de subsistance, une forme de « société de consommation » peut se développer sur un mode périphérique.

Si l'émulation sociale à travers la consommation se traduit à Abidjan par la course à l'argent, elle provoque aussi des conduites qui visent à rechercher la plus petite valeur d'échange pour une valeur d'usage définie.

Finalement, le système capitaliste ne perd rien à laisser se développer ce secteur de subsistance, compte tenu des aspirations des « classes moyennes » nationales en matière de consommation. En effet, le secteur capitaliste ne pourrait pas les satisfaire soit en raison de l'insuffisance des revenus qu'il leur distribue, soit en raison des prix du marché auxquels il leur offre ses biens et ses services.

Pour être totalement validée cette analyse devrait s'appuyer sur une étude fine des structures de consommation des différentes catégories socioprofessionnelles abidjanaises afin de préciser les mécanismes de consommation que nous avons seulement observés du côté du producteur de biens et services.

Quel que soit le type d'induction que l'on privilégie pour l'analyse de la reproduction du secteur de subsistance, la fonction génératrice du secteur capitaliste reste constante et doit correspondre à un transfert de valeur du premier vers le second.

Que ce soit de façon volontariste ou spontanée, l'induction du secteur de subsistance par le secteur capitaliste industriel et commercial, qu'il soit privé ou public, a pour effet immédiat de réduire le coût de reproduction de la force de travail qu'il utilise.

Le secteur de subsistance constitue actuellement un des mécanismes qui rend possible la sous-évaluation de la valeur de la force de travail en économie périphérique. Et cette sous-évaluation est possible en raison des conditions de production qui prévalent dans le secteur de subsistance, producteurs de biens et services intervenant dans la reproduction de la force de travail salariée du secteur capitaliste.

Ainsi, comme le lopin de terre que pouvait parfois cultiver l'ouvrier au cours de l'industrialisation de l'Europe, le secteur de subsistance est un lieu où est transférée une partie du coût de reproduction de la force de travail utilisée par le secteur capitaliste, à la différence près que le secteur de subsistance est marchand.

C'est d'ailleurs cette caractéristique marchande qui dissocie les deux aspects de la fonction du secteur de subsistance : pourvoyeur de revenus et fournisseurs de biens et services. Ils sont les deux faces d'un processus confondu dans l'autosubsistance : pour l'ouvrier maraîcher, produire une partie de son alimentation représente un autoamélioration du pouvoir d'achat salarial et en même temps une autofourniture en biens alimentaires.

L'artisanat, perçu couramment comme stigmate du sous-développement, paraît être en fait une condition de développement du système capitaliste périphérique à Abidjan. L'extension du secteur de subsistance dans son ensemble est déterminée par la croissance du système capitaliste périphérique.

Perspectives décennales :

« La structure par type d'emploi devrait évoluer dans le sens d'un accroissement des emplois des petits et moyens établissements et des emplois non sédentaires sur marché ou hors marché, supposés se déve-

... lopper au même rythme que la population, plus rapide que ceux des emplois-moteurs. » Analyse des perspectives décennales, *Afrique-Industrie*, 15 septembre 1978, 169, p. 77.

Mais ce processus d'extension ne constitue pas la seule condition de reproduction du secteur de subsistance.

L'observation concrète et suivie du secteur de subsistance dans les branches de production révèle en effet un mouvement contradictoire interne à cette structure productive : elle se reproduit et s'étend avec la prolétarianisation et l'urbanisation, mais simultanément est soumise à des pressions et freinages qui tendent à réduire la place qu'elle occupe, tant économique que spatiale.

« La croissance du secteur artisanal a été moins rapide que la croissance nationale entre 1965 et 1970 : 41,2 %, soit un taux de croissance moyen annuel de 7,1 % (contre 11,8 % pour la Production Intérieure Brute totale en francs courants). » (Dossier de Situation de l'Artisanat, ministère du Plan, Direction des Etudes de Développement, Abidjan, avril 1974.)

Le processus d'évolution du secteur de subsistance est double et contradictoire : mouvement d'extension et tendance à l'éviction. — L'étude de quelques-uns de ces éléments récessifs montrera la diversité de leur origine, et donc la difficulté à concevoir, actuellement, une théorie de l'évolution du secteur de subsistance par rapport au système dominant.

Il paraît en effet caricatural de considérer le développement du secteur de subsistance à travers une confrontation directe, en termes de blocs, avec le système capitaliste dominant.

C'est pour l'instant davantage une série de pressions variables selon les cas et les moments qu'exerce, sur ce secteur, l'expansion capitaliste périphérique. Il est possible de distinguer les contraintes induites par le développement capitaliste en général et celles que génère en particulier le secteur capitaliste industriel et commercial.

Les pressions récessives du système urbain sont, par exemple, celles qu'induit l'idéologie dominante, industrialiste et moderniste, qui peut déboucher sur des décisions et des actions nuisibles au développement du secteur de subsistance sans qu'aucune nécessité infrastructurelle puisse les justifier : déguerpissement des artisans de production de Treichville et de Koumassi et regroupement théorique dans des zones artisanales périphériques; interdictions ponctuelles des autorités municipales à l'encontre des vendeuses de friture installées dans la rue devant leur domicile.

La transformation de l'espace urbain en capital représente une contrainte lourde pour le secteur de subsistance (hausse permanente des loyers, déguerpissements liés à des opérations de rénovations urbaines...).

6. L'étude sur les « Perspectives décennales de développement d'Abidjan » est réalisée pour le compte de trois clients : la Banque mondiale d'une part, le ministère ivoirien de l'Economie, des Finances et du Plan et celui des Travaux publics, des Transports, de la Construction et de l'Urbanisme d'autre part.

L'équipe chargée de sa réalisation et que dirige M. Vénard comprend :

- La SCET-International comme chef de file;
- Les sociétés Louis-Berger international; Roland-Olivier Conseil, SCET-Ivoire et INGECON.

La structure industrielle, capitaliste dans son fonctionnement et son développement, exerce un freinage sur l'expansion du secteur de subsistance. Cet effet est double. Le premier dépend des conditions techniques de production dans le secteur moderne capitaliste; le second tient à l'émergence d'un secteur de transition et de petites, moyennes et grandes entreprises.

L'étude de certaines branches de production a montré que l'organisation du travail aux postes de production dans les unités modernes capitalistes peut être déterminante du point de vue de la circulation des ouvriers salariés vers le secteur de subsistance. Et plus la technique de production parcellise et spécialise le travail concret dans les entreprises industrielles, plus le glissement vers une activité indépendante devient difficile.

Cette division du travail dans les grandes entreprises se conjugue avec un accroissement de la surveillance qu'elles exercent sur leurs ouvriers. Ces derniers prennent des risques certains en prélevant dans les stocks de leur employeur l'équipement ou les fournitures nécessaires à leur activité indépendante, permanente ou temporaire. Nombre de licenciements et de procès en justice trouvent là leur origine.

L'implantation des unités industrielles par rapport au lieu de résidence des travailleurs représente aussi un facteur récessif. En effet, la longueur et la durée des déplacements (deux à quatre heures par jour) entre les quartiers d'ortoirs et les zones industrielles provoquent une perte de temps et d'énergie pour les ouvriers qui auraient envisagé de poursuivre de façon indépendante leur journée de travail.

À côté de ces aspects propres au fonctionnement de la grande entreprise industrielle et de leur incidence possible sur l'apparition des petites unités relevant du secteur de subsistance, se développe une tendance à son éviction directe par les firmes capitalistes :

- apparition d'un artisanat performant, qui se détache nettement du secteur de subsistance et forme un secteur de transition vers un capitalisme industriel de petites unités;
- émergence de PME, tenues par des non-professionnels;
- substitution des firmes industrielles au secteur de subsistance.

Le secteur de transition recouvre les activités de petite production dont la forme originelle était identique à celles des unités de subsistance mais dans lesquelles une mutation rapide s'opère essentiellement par l'amorçage d'un processus d'accumulation. Cette expansion provient en partie de l'action dynamisante de l'Office de Promotion de l'Entreprise ivoirienne, mais surtout se développe grâce à un réseau de relations personnelles que l'artisan a pu tisser sur la base de son arrière familial villageois et urbain, de sa clientèle ou de sa position dans le syndicat professionnel de sa branche.

De là, les moyens de production nécessaires à son expansion ont pu être plus facilement acquis (terrains, finance, équipement...). Les marchés publics ou privés (sous-traitance) lui ont été ouverts.

L'entreprise du secteur de transition se caractérise principalement par le niveau et surtout par la croissance de sa formation de capital, l'apparition d'un salariat permanent, l'existence d'une comptabilité embryonnaire et un niveau de prix de vente intermédiaire entre celui du secteur de subsistance et des firmes industrielles.

Théoriquement, il ne semble pas que la concurrence entre les unités arti-

sanales en transition et le secteur de subsistance soit aiguë, chaque forme productive ayant, en principe, un type de clientèle distinct.

Mais apparaissent pourtant deux discours qui envisagent un recul organisé du secteur de subsistance.

L'un émane des pouvoirs publics : il annonce l'imminence d'un assainissement des professions artisanales par la création de Chambres des Métiers. Leur fonction serait de gérer la profession en effectuant inéluctablement une sélection parmi tous les artisans : enregistrement, fiscalité, niveau technique, prix seront contrôlés et les contrevenants ou les inaptes seront refoulés de la profession en tant que patrons. Leur avenir est envisagé dans une prolétarianisation auprès des patrons certifiés.

Volontariste, une des finalités de la création de la Chambre des Métiers paraît être la disparition progressive — partielle ou totale — du secteur de subsistance. Mais des facteurs politiques et techniques pourraient venir limiter cette ambition.

L'autre discours est le fait des patrons de « transition » qui affirment que les « bricoleurs » (du secteur de subsistance) créent une concurrence inacceptable.

Si, en principe, le compartimentage du marché peut laisser croire que la cohabitation des différentes formes productives est possible, en fait, ce schéma idéal ne se vérifie pas systématiquement. Ces deux secteurs ont une même origine et le second est une émanation du premier. La distance qui les sépare du point de vue de l'état de leurs forces productives n'est pas considérable, au moins dans la phase d'émergence du secteur de transition; de ce fait, toute perturbation qui vient bousculer la répartition théorique de la demande les remet directement en situation de concurrence.

Ainsi, peut-on envisager quelques cas de figure dans lesquels l'étanchéité des marchés n'est plus assurée.

— L'inflation des prix des biens et services détourne vers le secteur de subsistance une part de la clientèle susceptible d'y trouver des valeurs d'usage au moindre coût.

— Si les deux secteurs (subsistance et transition) se trouvent en concurrence sur un même marché, le premier sera largement avantagé par la structure de ses coûts et donc le niveau de ses prix. Ainsi, en matière de confection, il est clair que le secteur de subsistance disposait d'un avantage qu'aucune autre forme productive ne peut prétendre surmonter. Pour une clientèle individuelle et pour des vêtements de type africain, modernes ou traditionnels, de bonne qualité, il est certain que le secteur de subsistance est le meilleur fournisseur du point de vue prix.

Il est d'ailleurs remarquable que toutes les firmes industrielles de confection ont visé des marchés spécifiques : vêtements scolaires, vêtements de style, exportation... en laissant au secteur de subsistance l'essentiel du marché de l'habillement courant (3 500 tailleurs au moins à Abidjan en 1976 avec un taux de croissance moyen du nombre d'établissements de plus de 9 % l'an !).

— Toute récession même conjoncturelle du volume des commandes de l'administration ou de la sous-traitance des firmes privées renvoie le secteur de transition vers une clientèle individuelle qu'il se dispute alors avec le secteur de subsistance.

Le coup d'arrêt actuel à la distribution du crédit bancaire, destiné à réduire l'endettement extérieur ivoirien et le taux d'inflation local, ne manquera sans

doute pas d'avoir des répercussions sur le degré de concurrence entre les deux secteurs.

— Un dernier élément aiguise la compétition entre les deux secteurs. Il s'agit de l'apparition dès 1970 de PME ivoiriennes, créées *ex nihilo* par des commanditaires non professionnels, des « hommes d'affaires » à même, par leur fonction, de saisir des opportunités de profit, avec l'aide efficace de l'Etat.

Ces petites et moyennes entreprises ivoiriennes lancées par des capitalistes individuels, issus des cadres de l'Etat ou du secteur privé, pénètrent en force dans les différentes branches de production en freinant l'expansion du secteur de transition, qui pourra à son tour bloquer le développement du secteur de subsistance.

Ces non-professionnels, en tant qu'agents des instances dirigeantes économiques ou politiques, disposent d'une rente de situation pour ce qui est des marchés, du crédit ou de l'accès au foncier et peuvent damer le pion aux artisans les plus performants. Le secteur de transition, limité par l'émergence de ces PME, peut chercher à élargir sa clientèle en récupérant au moins une partie de celle-ci orientée jusque-là vers le secteur de subsistance.

L'évolution du rapport de forces entre secteur de subsistance, secteur de transition, PME et grandes entreprises exprime des rapports sociaux entre classes et fractions de classes qui les gèrent, arbitrés par le pouvoir d'Etat qui repose lui-même sur une base sociale définie.

Deux exemples montreront comment s'exerce l'action de l'Etat sur le secteur de subsistance.

1) *Développement d'une structure capitaliste de type PME : cas de la boulangerie.* — La petite et moyenne entreprise de boulangerie a émergé à partir de 1971, date de parution du décret d'ivoirisation de ce secteur d'activité.

En 1975, le nombre de fours acquis par des producteurs ivoiriens représentait 33 % de l'ensemble du potentiel de cuisson installé en Côte-d'Ivoire. Or, 80 % de la participation ivoirienne a été réalisée depuis 1971.

Le développement de la demande a nécessité la création des structures de production adaptées de type industriel.

Cette industrialisation, sous la forme de PME, a maintenant complètement balayé la forme artisanale de production là où elle existait, c'est-à-dire dans les petits bourgs de l'intérieur où elle approvisionnait des micromarchés locaux.

La fermeture autoritaire de ces petites unités artisanales a permis un développement des forces productives de type capitaliste et l'extension des zones rurales approvisionnées.

Quand il représente un obstacle à l'expansion du capitalisme industriel local, l'artisanat de production est évincé.

Les promoteurs qui se sont lancés dans l'activité de boulangeries, plus en tant que propriétaires que comme gestionnaires directs, sont issus à 66 % de la fonction publique et semi-publique, où ils occupent des postes de haute responsabilité.

C'est avec l'appui massif de l'Etat que ces PME ont été lancées dès le début des années 1970 :

— loi du 29 juillet 1968 : création de l'Office de Promotion de l'Entreprise ivoirienne;

- décret du 29 juillet 1968 : création du Fonds de Garantie des Crédits aux Entreprises ivoiriennes;
- décret du 7 octobre 1970 : création du Fonds spécial pour les Petites et Moyennes Entreprises;
- décret du 15 juillet 1971 : ivoirisation du secteur de la boulangerie;
- réforme du 14 novembre 1973 intervenue dans la politique monétaire et du crédit de la BCEAO en faveur des PME nationales.

Mais si ce ne fut pas véritablement une initiative privée, il y eut par contre initiative de classe dont l'appareil d'Etat a été le bras séculier.

Cette classe politico-administrative, en place avant le déclenchement institutionnel du processus d'émergence des PME, a utilisé la puissance et la caution de l'Etat pour se lancer dans une accumulation élargie. Mais pour masquer sa propre stratégie, réduire ses risques économiques et maximiser ses gains financiers, elle a composé son projet avec une initiative de l'Etat (loi-plan 1967-1970) qui visait à amorcer un mouvement économique-politique d'ivoirisation, afin de faire avaliser son ambition de classe par la nation et de se présenter finalement en tant qu'individus qui n'ont en commun que leur fonction d'entrepreneur et leur souci d'un développement national indépendant.

Dans le cas de la boulangerie, la destruction des fours traditionnels a été justifiée par la nécessité de fournir un marché en expansion dans des conditions de quantité et d'hygiène que l'artisanat de panification, peu étendu, n'était pas en mesure de satisfaire.

2) *Passage autoritaire d'une forme productive artisanale à une entreprise semi-publique : cas de transports en commun urbains à Abidjan.* — Jusqu'en 1977, cohabitaient à Abidjan un réseau de transport en commun urbain contrôlé par une entreprise mixte (SOTRA) et une multitude de petits cars (« 1 000 kg ») privés, propriété individuelle de petits transporteurs (mais aussi parfois de hauts fonctionnaires ?).

En avril de la même année, la SOTRA décide de gérer l'ensemble des transports en commun urbains en mettant fin à l'existence des *gbakas* (petits cars d'une vingtaine de places) dans sa zone d'exploitation. Des véhicules équivalents furent mis en circulation sur les mêmes trajets par la SOTRA. Ce n'est pas l'efficacité de l'ancien système qui est en cause puisqu'au contraire le prix de la course a aussitôt augmenté (de 25 F CFA à 50 F CFA). La réaction populaire hostile qui s'éleva à ce moment-là le confirme amplement.

Aucune investigation ni bilan n'ayant été faits à propos de la mutation qui s'est opérée dans les transports urbains abidjanais, il est impossible de cerner les motifs réels de cette opération de modernisation.

On constate seulement que le niveau relatif des forces productives artisanales n'est pas suffisant pour expliquer l'éviction et la disparition de cette forme de production au profit d'une structure capitaliste moderne.

En toute hypothèse, on serait tenté de penser que lorsque le secteur d'activité de type artisanal a révélé, par son extension et son dynamisme, l'existence d'un marché défini, le passage à une structure capitaliste ne tarde pas à suivre. Cette mutation ne s'opère pas comme résultat d'une libre concurrence (qui serait favorable à l'artisanat, compte tenu de ses coûts de production), mais se réalise le plus souvent grâce à l'intervention des pouvoirs publics.

En vue d'une amélioration théorique ou effective du niveau des forces productives, l'Etat substitue un groupe restreint d'investisseurs et de promoteurs à un ensemble de petits producteurs, tout en étendant les rapports de production industriels capitalistes.

La notion de secteur de subsistance permet d'entamer l'analyse du fonctionnement et du rôle d'une forme productive non capitaliste dans une économie périphérique capitaliste. Définie inductivement à partir des branches de production, elle devra être élargie aux activités de commerces et de services dans lesquelles le secteur de subsistance joue là aussi un rôle prépondérant.

Abidjan, février 1979.